



Que dois je faire face a credirec ?

Par **tine31**, le **21/06/2008 à 10:59**

J'ai reçu un message téléphone me convient de les appeler de toute urgence pour une affaire me concernant ...Credirec c'est fait passer pour un cabinet de huissier ., en me certifiant qu'ils avaient une injonction du tribunal pour une somme 344.20 euro dont je serai redevable envers la société bouyges telecom.ils m'ont demander de payer en dix fois et pour arrêter la procédure immédiatementc'est d'effectuer un premier versement par carte bancaire d'un montant de 34.42 euro .. je me soumise a faire cette transactionsuite a cela ..j'ai téléphone au service contentieux de bouyges telecom pour me faire parvenir le document de la procédure rendu par tribunal ...réponse: aucune procédure n'as été effectuer a mon en contre ... que dois je faire ? Merci de m'éclairer a ce sujet

Par **Marion2**, le **21/06/2008 à 18:41**

Vous devez de l'argent à Bouygues ou pas ?

De plus, un huissier ne téléphone pas lorsqu'il a une injonction du tribunal, il vous envoie un courrier ou il se déplace.

Demandez à votre banque tous les renseignements nécessaires quant au bénéficiaire de votre versement par carte et faite opposition si des prélèvements intervenaient de CREDIREC. Si vous avez les coordonnées de CREDIREC, envoyez une lettre recommandée A/R en leur demandant le remboursement immédiat des 34,42€ et menacez les de déposer plainte à leur encontre.

Par **koolclem**, le **12/11/2008 à 11:58**

Bonjour,

Si vous avez besoin des coordonnées ou de renseignements sur crédirec, contactez moi en réponse à ce post.

Je suis victime depuis quelques jours de leurs tactiques:

1° appels répétés (tous les 48h), merci de rappeler de toute urgence pour affaire vous concernant ce jour avant...laissés sur mon tél portable qu'ils ont récupérés probablement sur un réseau social car il s'agit de mon portable pro.

2° envoi d'une lettre télégramme, menaçante avec lettres en gras, délai très court etc...

3° envoi d'un courrier simple, lettre photocopiee noir, type lettre d'huissier.

Pendant ce temps les appels continuent, y compris les samedis.

Difficile de savoir où ils ont obtenu mon adresse (récente).

Je n'ai retourné aucun appel.

J'ai répondu seulement à leur courrier avec un RAR demandant des précisions et les documents justifiant d'une dette (il s'agirait d'un crédit sur une carte "magasin" remontant à 95).

J'attends le retour et vous tiens au courant.

QUESTION :

quelqu'un a-t-il connaissance d'un fichier centralisé (type Préventel pour les sociétés de téléphonie mobile) particulier aux sociétés de crédit ? je ne parle pas du FICP sur lequel je ne suis pas inscrit.

Le libellé de mon adresse est le même que celui d'une de mes deux banques et d'une carte de crédit grande surface.

Ou alors existe-t-il des échanges de fichiers entre des organismes financiers, soit de manière officielle, soit de manière plus personnelle (entre anciens collègues et réseau pro) ?

L'obtention et l'utilisation des données personnelles est elle encadrée juridiquement et si oui quelles référenes SVP ?

A noter que Crédirec interviennent régulièrement pour faire effacer les posts les concernant et les conseils qui s'y rapportent.